Communiqué de presse de l'Unité des victimes

L'Unité des victimes a le plaisir d'annoncer la réception de 94 demandes de constitution de partie civile relatives au Dossier No. 1. Ce total est constitué de dépositions reçues avant le 2 février 2009 à 16h, délai établi par la Chambre de première instance pour les demandes de constitution de partie civile souhaitant participer au Dossier No. 1. Le Dossier No. 1. est lié aux crimes qui auraient été commis par Kaing Guek Eav *alias* Duch au « Bureau de sécurité » S-21 (Tuol Sleng), au « Bureau de sécurité » S-24 (Prey Sâr) et au site d'exécution de Choeung Ek.

Ces applications consistent en 28 demandes de constitution de partie civile reconnues durant la phase d'instruction par les Co-juges d'instruction, à présent transmises à la Chambre de première instance. 66 demandes de constitution de partie civile additionnelles ont été reçues comme résultat des activités de sensibilisation et d'information du public quant au proche début du procès concernant le Dossier No. 1. La Chambre de première instance est dans le processus d'admettre ces nouvelles demandes.

Les plaintes jouent un rôle important au sein des CETC, l'information fournie par les plaignants ne souhaitant pas se constituer partie civiles dans les procédures pouvant être extrêmement utile au Bureau des Co-procureurs. Toutes les plaintes peuvent être utilisées en tant que preuves durant les procès, et les plaignants peuvent être appelés en tant que témoins par les Co-procureurs. Le 2 février 2009, l'Unité des victimes a reçu un total de 28 plaintes en relation avec le Dossier No. 1. Il n'y a cependant pas de délai pour la déposition de plaintes, ainsi l'Unité des victimes continuera à recevoir et traiter toute nouvelle plainte reçue, et les soumettra au Bureau des co-procureurs.

Mme Keat Bophal, chef de l'Unité des victimes, a déclaré : « J'aimerai remercier l'ensemble des intermédiaires qui nous ont aidé dans cette procédure, les médias qui ont transmis l'information au publique ainsi que l'ensemble du personnel des CETC pour leurs efforts, mais avant tout nous souhaitons exprimer notre gratitude envers toutes les victimes qui ont démontré leur engagement à participer ».